

## Pièces à fournir lors de votre RDV du :

### CARTE D'IDENTITE

#### ❖ ANCIENNE CARTE D'IDENTITÉ

### PASSEPORT

- ❖ ANCIEN PASSEPORT
- ❖ CARTE D'IDENTITÉ
- ❖ TIMBRE FISCAL<sup>(2)</sup> : Disponible en bureau de tabac ou réglable lors de votre pré-demande en ligne. **Tarifs au verso.**



### Dossier CERFA ou PRÉ-DEMANDE

(sur le site : <https://passeport.ants.gouv.fr/>)

En cas de demande simultanée passeport et carte d'identité : un seul dossier est nécessaire



### PHOTO D'IDENTITE<sup>(3)</sup>

Photo récente de **moins 6 mois** et ressemblante, conforme aux normes (sans lunettes, ...) non découpée, pas d'agrafe



### JUSTIFICATIF DE DOMICILE<sup>(1)</sup>

Un justificatif de **moins d'un an au nom et prénom du demandeur**  
Facture de consommation, échéancier, dernier avis d'imposition...

## ... ET SELON VOTRE SITUATION :

### • ENFANT MINEUR

#### PRÉSENCE OBLIGATOIRE DE L'ENFANT ET DU REPRÉSENTANT LÉgal

Fournir le **livret de famille** et la **carte d'identité du représentant légal** accompagnant l'enfant

- ↳ En cas de divorce ou séparation fournir **jugement de divorce, décision du juge ou convention entre les parents**
- ↳ Si garde alternée fournir **un justificatif de domicile des deux parents + carte d'identité des deux parents + attestation commune sur l'honneur de garde alternée signée des deux parties**

### • AJOUT DU NOM MARITAL

Fournir **un acte de mariage, original, de moins de 3 mois** (disponible auprès de la commune du mariage)

### • TITRE PÉRIMÉ (+ DE 5 ANS), 1ÈRE DEMANDE, PERTE/VOL, CHANGEMENT DE NOM OU PRÉNOM

Fournir **un acte de naissance de moins de 3 mois** (si votre ville de naissance n'est pas dématérialisée. Vérification sur le site : <https://passeport.ants.gouv.fr/services/villes-adherentes-a-la-dematerialisation> )

### • PERTE/VOL DE CARTE D'IDENTITÉ

- Une **attestation de perte** ou **déclaration de vol**<sup>(4)</sup>
- Un **timbre fiscal**<sup>(2)</sup> de 25€
- Un **document d'identité**<sup>(4)</sup> avec photo (ex : carte vitale)
- Un **acte de naissance de moins de 3 mois** (si ville de naissance pas dématérialisée)

### • VOUS ÊTES HÉBERGÉ<sup>(5)</sup> (parent, ami, organisme)

- Une **attestation de l'hébergeant** signée certifiant que vous habitez chez lui de **manière stable et durable** ou **depuis plus de 3 mois**
- La **copie de la carte d'identité ou passeport de l'hébergeant**
- Un **justificatif de domicile**<sup>(1)</sup> (de moins d'un an) au nom de l'hébergeant

## **(1) JUSTIFICATIF DE DOMICILE :**

**Justificatifs acceptés de moins d'un an : au nom et prénom du demandeur (pas d'abréviation ni d'initiales, sans faute d'orthographe),**

Facture d'eau, d'électricité, de gaz, de téléphone ; avis d'imposition ou certificat de non-imposition ; quittance d'assurance logement ; quittance de loyer d'un organisme (non manuscrite)

## **(2) TIMBRES FISCAUX :**

Les timbres fiscaux dématérialisés ne sont pas vendus en Mairie mais en bureau de tabac ou au centre des impôts ou sur le site : <https://timbres.impots.gouv.fr>. L'achat est également possible lors de votre pré-demande sur l'ANTS.

**Tarifs :** Majeur : 86€ • Mineur de 15 ans et plus : 42 € • Mineur de moins de 15 ans : 17€

## **(3) PHOTO HOMOLOGUÉE :** <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10619>

Une photo d'identité récente (- de 6 mois) non découpée, pas d'agrafe ni trombone, prise de face, yeux ouverts, **sans lunettes** et fixant l'objectif, bouche fermée, tête droite et nue (foulard, accessoires ... interdits), front, cou et oreilles dégagés, photo sur fond clair et uni, de format 3,5cm \* 4,5cm. La taille du visage doit impérativement être comprise entre 3,2cm et 3,6cm. Les reproductions ne sont pas acceptées, les photos de classes ne sont pas conformes.

**Attention : en cas de photo non conforme, elle sera rejetée et le titre ne sera pas délivré.**

## **CAS PARTICULIERS**

### **(4) PERTE OU VOL :**

- Déclaration de perte : cerfa n°14011\*02 ou <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R13630>
- Déclaration de vol : gendarmerie ou commissariat de police
- Document d'identité avec photo : permis de conduire, passeport, carte vitale, carte de bus, carte lycéen/étudiant

### **(5) HÉBERGEMENT par un organisme :**

- Personne hébergée par un organisme non agréé (ex : DAPAJ à Bétheny) fournir : 1 attestation CAF ou CPAM + attestation de domiciliation DAPAJ + Carte d'identité de l'hébergeant
- Personne hébergée par un organisme agréé (ex : Accueil Solidaire et social OZANAM ; Association l'Amitié ; Croix Rouge ; Secours Populaire ...) fournir : attestation d'élection de domicile + attestation de l'organisme + carte d'identité de l'hébergeant

### **NOM D'USAGE :**

- En cas de divorce, si la femme souhaite conserver l'usage de son nom d'épouse : fournir le **jugement de divorce**
- Pour un mineur : si l'autorité est conjointe pour l'apposition du double nom (père-mère), **l'autorisation de l'autre parent** est nécessaire (ou autorisation conjointe) + photocopie de sa carte d'identité + si mineur à partir de 13 ans, fournir l'attestation de consentement de celui-ci.

### **PROLONGATION DE 5 ANS DES CARTES D'IDENTITÉ pour les personnes majeures :**

Si vous n'avez ni changement d'adresse, ni changement d'identité et que votre carte a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 votre carte est prorogée de 5 ans automatiquement.

### **PERSONNE MAJEURE SOUS TUTELLE :**

- Attestation du tuteur certifiant qu'il est informé de la demande de titre + indiquer le nom, prénom, date de naissance et adresse du tuteur + le nom, prénom, date de naissance du majeur sous tutelle
- Jugement de tutelle
- Carte d'identité ou passeport du tuteur